

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 13

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

Etaient représentés :

Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Madame GUIROU

TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA
RESIDENCE AUTONOMIE
LA FALQUETTE

APPROBATION DU COUT
ET
DU PLAN DE FINANCEMENT
DEFINITIFS

Vu les délibérations n°2019-10-06 et n°2019-10-09 du 1^{er} octobre 2019 ainsi que les délibérations n°2019-12-10 et n°2019-12-11 du 17 décembre 2019 relatives aux demandes d'aides financières auprès de la Région Sud PACA, du Conseil Départemental du Var, de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et de la Caisse de retraite complémentaire Agirc – Arrco,

Vu la réalisation des travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie de la Falquette,

Vu la réception des travaux en date du 31 octobre 2023,

Vu les conventions passées avec les organismes de la Caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco,

Considérant la nécessité d'approuver le coût et le plan de financement définitifs de l'opération afin de débloquent le solde des aides financières,

Le montant des travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie de la Falquette s'élève à 2 037 599,13 € HT.

Le plan de financement de l'opération est actualisé comme suit :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LA FALQUETTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE	
<ul style="list-style-type: none"> • Région Sud P.A.C.A. 	220 000,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental du Var <ul style="list-style-type: none"> - Aides aux Communes - Investissement en faveur des Etablissements Sociaux 	97 250,69 € 420 878,79 €
<ul style="list-style-type: none"> • La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) – <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'accompagnement régional - PAI 	432 435,72 € 176 401,92 €
<ul style="list-style-type: none"> • Caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco 	132 000,00 €
Sous total subventions	1 478 967,12 €
Autofinancement	558 632,01 €
Total HT	2 037 599,13 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale d'approuver le coût et le plan de financement définitifs pour les travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie la Falquette.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'approuver le coût et le plan de financement définitifs pour les travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie la Falquette.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN